

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LOIR-ET-CHER**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Loir-et-Cher est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 22 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Après une forte contraction l'an passé (-17 %) les dépôts de dossiers progressent cette année de 5.4 %. Cette tendance est constatée en région et sur la France métropolitaine mais de façon beaucoup plus marquée puisque les dépôts ont progressé de 11.7 % en Centre Val de Loire en 2021 et de 11.2 % en France métropolitaine.

La part des redépôts (48.4 %) progresse de presque 2 points en 2021 et proche de celle constatée au niveau régional (47.8 %) mais supérieur au national (43.4 %), cette donnée est à rapprocher du fléchissement des mesures pérennes.

**Recevabilité et orientation**

Les dossiers soumis à examen de la commission suivent la tendance des dépôts, et les dossiers recevables ont progressés de 3.5 % par rapport à 2020 mais sont en diminution de 14.2 % par rapport à 2019, suivant la même évolution que les dépôts

44.5 % des dossiers pour lesquels les débiteurs ont une capacité de remboursement négative (46 % en 2019)

37.3 % des dossiers sont orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, cette proportion, stable par rapport à 2020, s'est érodée de 4 points par rapport à 2019, elle est toutefois à rapprocher de la proportion de dossiers avec une capacité négative et une absence de bien immobilier (37.5 % de dossiers orientés en 2021), la part de dossiers sans capacité de remboursement mais avec un bien immobilier ayant augmenté en 2021. Toutefois la part de dossier orientés vers une PRP avec LJ reste stable (0.4 %), des mesures amiables étant privilégiées.

Les dossiers irrecevables ont diminué (3.1 %), se situant à un niveau équivalent à celui de la région (3.0%) mais inférieur au taux constaté au niveau national (4.5 %).

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

La commission a traité 637 dossiers, en retrait de 20,3 % par rapport à 2019 et en progression de 0.8 % par rapport à 2020.

Pour 36.7 % des dossiers traités la commission a validé des mesures imposées suite à rétablissement personnel.

17 % des dossiers traités se terminent par un plan conventionnel de redressement (impliquant la présence d'un bien immobilier) mais dans seulement 7.4 % des dossiers traités le bien immobilier est conservé, 9.6 % sont des plans d'attente et cette proportion tend à croître (+2.1 % en 2 ans).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Après une progression en 2020, la part des solutions pérennes s'effrite et ne représente que 74.7 % des dossiers traités en 2021, la progression des dossiers avec bien immobilier mais sans capacité de remboursement en étant la principale cause.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Procédure de surendettement
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Participation au Comité de pilotage
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	65 personnes	Procédure de surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	91 personnes	Intervention auprès des Missions locales, MFS, Association A Lire, école de la 2 <sup>ème</sup> chance
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	153 jeunes en direct	Dont 97 élèves de 2 <sup>nd</sup> e dans le cadre du SNU

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Difficulté de traitement des dossiers dans lesquels la commission préconise la vente du bien immobilier mais que ce dernier est de faible valeur et situé dans une zone d'habitation peu attractive

Les débiteurs, les intervenants sociaux et les créanciers ont des difficultés à comprendre le traitement des véhicules en Location avec Option d'Achat (LOA) dans un dossier de surendettement.

Les débiteurs ayant bénéficié d'un effacement total de leurs dettes sont relancés par des créanciers institutionnels dont les dettes n'avaient pas été déclarées et qui n'acceptent pas l'extinction de leurs dettes bien qu'ils connaissent les textes législatifs et la possibilité de consulter les publications des mesures de rétablissement personnel au journal officiel.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Si l'accompagnement des surendettés, en amont, évolue positivement du fait des actions de formation dispensées aux travailleurs sociaux, de nombreux redépôts sont dus à une difficulté rencontrée dans la mise en place et le respect des plans de remboursement du fait d'un manque d'accompagnement et/ou d'un suivi budgétaire après le traitement du dossier de surendettement par la Banque de France.

Difficultés pour les débiteurs de recenser la totalité de leurs créances ce qui occasionne de fréquents ajouts de dettes en cours de procédure.

Fréquemment, des entrepreneurs individuels ou autoentrepreneurs n'ont plus, voire n'ont jamais eu d'activité professionnelle sous ce statut mais n'ont pas réalisé les formalités de radiation et sont donc inéligibles à la procédure.

Un nombre important de redépôts est occasionné par une absence de mise en place, par les débiteurs, des préconisations d'accompagnement social et budgétaire demandées par la commission de surendettement. Les avis circonstanciés n'ont parfois pas été lus ou les débiteurs peuvent être réfractaires à consulter un travailleur social.

Les débiteurs rencontrent toujours des problèmes à mettre en place les plans et les mesures, soit parce qu'ils ne comprennent pas les courriers adressés, soit parce que les relations avec les créanciers sont difficiles. Malgré les efforts effectués pour simplifier ces courriers, il faudrait encore synthétiser la transmission des réponses et consignes contenues dans les courriers.

À cela s'ajoutent pour eux des difficultés à obtenir les coordonnées précises de leurs créanciers notamment quand ils ont confié les créances à des chargés de recouvrement. La multiplication des achats et des ventes de créances entre sociétés de recouvrement rend difficile l'identification du propriétaire de la dette pour les débiteurs et parfois même pour les gestionnaires. La liste des créanciers n'est pas transmise aux débiteurs pour la mise en place de leurs mesures ou de leur plan de remboursement

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les banquiers teneurs de compte, lorsqu'ils sont informés du dépôt d'un dossier, ne proposent pas systématiquement l'offre « clientèle fragile » aux personnes surendettées alors qu'il s'agit d'une obligation légale.

Certains créanciers déclarent des dettes à zéro alors que les dettes existent et d'autres continuent les poursuites alors que les dettes sont effacées.

Difficultés liés au changement de chargés de recouvrement qui retarde le délai de traitement des dossiers.

Des cessions de rémunération sont parfois maintenues malgré la recevabilité.

Difficultés à identifier et à notifier le créancier principal lorsque celui-ci n'est pas gestionnaire de la créance.

Date : 11 février 2022

Le président de la commission

Le Préfet,



**François PESNEAU**

Le secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>729</b>	<b>574</b>	<b>605</b>	<b>5,4%</b>	<b>-17,0%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	46,5%	46,5%	48,4%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	19,3%	16,7%	10,5%		
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>660</b>	<b>547</b>	<b>566</b>	<b>3,5%</b>	<b>-14,2%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	19,2%	15,7%	15,7%		
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>-20,0%</b>	<b>-42,9%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	34,3%	40,0%	45,0%		
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>669</b>	<b>550</b>	<b>571</b>	<b>3,8%</b>	<b>-14,6%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	39,8%	37,6%	37,5%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	41,3%	37,5%	37,3%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,4%	0,5%	0,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,3%	62,0%	62,3%		
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>799</b>	<b>632</b>	<b>637</b>	<b>0,8%</b>	<b>-20,3%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,4%	6,3%	7,5%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,4%	4,0%	3,1%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	37,8%	36,1%	36,7%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	0,3%	0,3%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,0%	15,7%	17,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	6,5%	7,4%	7,4%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	7,5%	8,2%	9,6%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,0%	37,7%	35,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	28,0%	32,3%	30,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	14,9%	17,9%	16,2%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,0%	5,4%	5,0%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	72,7%	76,1%	74,7%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	3	4		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	2	4		

### STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	LOIR-ET-CHER	CENTRE-VAL DE LOIRE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3,1%	3,0%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	36,7%	37,4%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	17,0%	12,7%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35,3%	38,6%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74,7%	72,4%	76,3%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Loir-et-Cher	Dettes financières	22 220	493	2 219	75,1%	86,5%	17 400	3,0
	dont dettes immobilières	11 575	128	207	39,1%	22,5%	86 918	1,0
	dont dettes à la consommation	10 352	421	1 686	35,0%	73,9%	11 888	3,0
	dont autres dettes financières	293	255	326	1,0%	44,7%	600	1,0
	Dettes de charges courantes	3 261	435	1 816	11,0%	76,3%	3 481	3,0
	Autres dettes	4 088	318	745	13,8%	55,8%	2 517	2,0
	Endettement global	29 568	570	4 780	100,0%	100,0%	23 322	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Centre Val-de-Loire	Dettes financières	185 457	4 368	19 485	76,5%	81,8%	16 151	3,0
	dont dettes immobilières	95 948	1 018	1 617	39,6%	19,1%	87 017	1,0
	dont dettes à la consommation	86 168	3 820	15 047	35,5%	71,5%	13 118	3,0
	dont autres dettes financières	3 340	2 252	2 821	1,4%	42,2%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	29 562	4 201	16 848	12,2%	78,7%	3 647	3,0
	Autres dettes	27 472	2 944	6 412	11,3%	55,1%	1 876	2,0
	Endettement global	242 490	5 340	42 745	100,0%	100,0%	19 669	7,0



Rapport d'activité des commissions (Endettement)  
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	45 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0

